

Analyse d'un bâtiment selon l'Indice Passe-Partout®

Salle des fêtes de l'Hôtel de Ville

Place de l'Hôtel de Ville

1300 Wavre

Tél. : 010/23 03 11

Fax : 010/23 03 56

www.wavre.be



www.ipp-online.org



Groupe d'Action
pour une Meilleure
Accessibilité aux personnes
Handicapées asbl



Avec le soutien financier du Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des chances
et du Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial de la Région wallonne.

Motifs de rejet de la cote supérieure, pour chaque catégorie de personne à mobilité réduite

Catégorie	Picto	Motif de rejet de la cote (principe du maillon faible)
Chaisard seul		Présence d'un petit ressaut non biseauté à l'entrée de la salle des fêtes
Chaisard assisté		Barres d'appui dans les sanitaires trop courtes et placées un peu trop bas
Personne marchant difficilement		Cheminement vers les sanitaires adaptés fort long
Personne déficiente visuelle		Absence de sécurisation tactile des marches et escaliers
Personne déficiente auditive		Absence de personnel pratiquant la langue des signes
Personne avec difficultés de compréhension		Pas de problème particulier

L'explication du système d'attribution de l'Indice est consultable sur notre site www.ipp-online.org

Remarques :

1. Emplacement de parking réservé aux PMR

Trois emplacements de stationnement réservés aux personnes handicapées se situent à proximité de l'entrée de la salle des fêtes.

2. Possibilité(s) de stationnement à moins de 100 mètres

Il est possible de stationner aux abords de la salle des fêtes.

3. Description

La salle des fêtes de l'hôtel de ville est accessible presque de plain-pied, un petit ressaut non biseauté étant présent au niveau de son entrée. A l'intérieur de la salle, la circulation est de plain-pied. Les toilettes PMR ne sont pas accessibles directement. Les personnes avec un handicap moteur devront donc sortir de la salle, rentrer dans l'hôtel de ville via son entrée PMR, prendre l'ascenseur vers le premier étage où se trouvent des sanitaires adaptés.

4. Eléments positifs

- Entrée presque de plain-pied
- Présence de 3 emplacements de stationnement réservé aux PMR
- Sanitaires adaptés dans le bâtiment



Avec le soutien financier du Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des chances et du Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial de la Région wallonne.